

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 09 octobre 2018 à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC, Date de la convocation du Conseil Municipal le 02 octobre 2018.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	Présente	MOUTIER Chantal	Présente
BAZINET Bernard	Présent	LEONARD Roger	Présent	PELLEVOISIN Joël	Présent
BARTEAU Etienne	Présent	MALLEMANCHE Valérie	Présente	PEYRAZAT Pierre	Présent
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	Présent	PIALHOUX Laurent	Présent
GRASSET Marie- Madeleine	Présente	METIFEU Francis	Présent	ROUMAT Gérard	Présent

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ABSENTS : M. Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Etienne BARTEAU

2018-46 Transfert de l'inventaire du budget assainissement M49 vers la CCPN

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que suite à la délibération 2018-05 du entérinant la prise de compétence « assainissement » par la CCPN et par conséquent la dissolution de son budget annexe M49 au 31 décembre 2017, il est nécessaire d'effectuer le transfert de l'inventaire de l'ensemble des biens transférés de ce budget.

Les biens qui composent ce patrimoine peuvent être incorporels (frais d'étude, concessions ou droits) ou incorporels (objets matériels), corporels (terrains, matériel), immobiliers ou mobiliers.

Cette opération de transfert s'inscrit dans le cadre de l'article L2241-1 du CGCT.

Comptablement, il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire. Aucun titre ou mandat n'est alors émis et cela n'implique aucune prévision budgétaire.

La procédure de transfert de l'inventaire du budget annexe M49 à la CCPN concerne les biens listés en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte le transfert de l'inventaire des biens du budget annexe M49 à la CCPN
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 15 octobre 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 1 sur 1